

**Contrat d'engagements à remplir et à renvoyer par votre messagerie.**

AMAP	Producteur	Adhérent	
BON AMAPPETIT	MAISON GAILLARD	Nom et Prénom :	
3, Rue Saint Exupéry	Production Fruitière	Adresse :	
78140 Vélizy	110 route royale	Adresse mail :	
	78580 Les Alluets-le-Roi	Tel (portable et fixe) :	

En remplissant ce contrat, vous vous engagez pour 1 distribution en 2018-2019 :

***le jeudi : 11 octobre 2018***

**Engagements de l'adhérent :**

- pré-financer la production,
- assurer au moins une permanence de distribution
- gérer son panier (partage éventuel de son contenu, les retards et absences aux distributions),
- participer aux réunions de bilan.

**Engagements du producteur partenaire :**

- livrer les quantités de jus de fruits et/ou confiture à la date précitée selon les quantités demandées
- être présent aux distributions, donner régulièrement des nouvelles sur l'avancée des cultures et accueillir les adhérents à sa ferme au moins une fois pendant la saison d'engagement,
- être transparent sur le mode de fixation du prix et ses méthodes de travail.

**Engagements communs :**

Les partenaires s'engagent à partager les risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole (aléas climatiques, ravageurs, etc.), et à faire part au collectif des soucis rencontrés.

<b>Jus de poires bio (1 l)</b>	<b>4,00 euros</b>
<b>Gelée de pommes bio (350g)</b>	<b>4,00 euros</b>

**Quantités choisies :**

Jus de poires (1 l)	<input type="text"/> X 4,00 €	<input type="text"/> €
Gelée de pommes (350 g)	<input type="text"/> X 4,00 €	<input type="text"/> €
<b>Montant du contrat :</b>		<input type="text"/> €

En paiement de ces produits, je remplis 1 chèque à l'ordre de **Maison GAILLARD**.

**- Partage et distribution des paniers : les distributions ont lieu de 18h00 à 19h00 le jeudi soir, selon le calendrier indiqué.**

En cas de situation exceptionnelle (catastrophe climatique, etc.), les conditions d'application de ce contrat pourront être revues lors d'une réunion spécifique à cette situation, réunissant les adhérents et l'agriculteur partenaire.

Un contrat est envoyé à l'agriculteur, un autre sera conservé sur la Dropbox de l'association. Une copie pourra être délivrée sur demande.

Fait à Vélizy-Villacoublay en un exemplaire le :